FO MUNICIPAUX DE TOULOUSE

FO TOULOUSE METROPOLE C.C.A.S

#2022enforce

fo.municipaux@wanadoo.fr
fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Nicolas REFUTIN & Pascal MAYNAUD
Secrétaires Généraux FO TM-CCAS & VT

Cher(e)s Collègues,

Comme vous le savez probablement déjà, l'année 2022 sera une année d'élections professionnelles.
Du 1er au 8 décembre prochain, vous aurez à élire celles et ceux qui vous représenteront, et ce, pour les 4 années à venir.
Ce scrutin aura un caractère inédit.
Inédit de par ses modalités puisqu'il sera ***exclusivement électronique et se déroulera sur 1 semaine.***
Vous pourrez donc voter, via une plateforme dédiée, 7 jours sur 7, 24h sur 24, et ce, du 1er au 8 décembre 2022.
Mais il sera, aussi et surtout, ***particulier du fait de la transformation des instances représentatives du Personnel.***

En effet, les instances que nous connaissions, et qui étaient propres à chaque Collectivité, vont être profondément modifiées.
Les CAP feront désormais également office de Conseils de Discipline, les CHSCT disparaissent, remplacés par des Formations Spécialisées et les Comités Techniques deviennent des Comités Sociaux Territoriaux.
Au-delà de ce qui pourrait sembler n'être qu'un simple changement d'appellation mais qui vient en fait bouleverser les champs de compétences de ces instances, le principal changement réside dans l'évolution de leurs périmètres.

Car si chaque Collectivité conservera sa propre CAP et sa propre CCP, les Formations Spécialisées et les Comités Sociaux Territoriaux seront désormais communs à la Ville de Toulouse, à Toulouse Métropole et au CCAS de Toulouse.

Ce qui signifie donc une instance de dialogue unique pour plus de 14000 agents et donc une seule et même liste FORCE OUVRIERE !

Si nos 2 syndicats continueront à exister et à vous accompagner quotidiennement, ***nous ne déposerons qu'une liste, qui additionnera donc les compétences, l'expérience et le savoir-faire FO dans ces 3 Collectivités avec un seul et même but : continuer à vous représenter et à défendre vos intérêts en participant à toutes les avancées qui créent du nouveau droit favorable et en contestant, par tous les moyens, toutes celles qui porteraient atteinte à vos intérêts ou au Service Public !***

La légitimité ne se décrète pas, elle se gagne…
par l'engagement, la constance et le sérieux !!
Nous nous y employons chaque jour.

Un travail mené chaque jour de ces 4 dernières années…

FO MUNICIPAUX DE TOULOUSE — FO TOULOUSE METROPOLE C.C.A.S

Quelques chiffres…

159

C'est le nombre de délégué(e)s (lien entre les agents et l'Organisation) réparti(e)s dans toutes les Directions, pour une représentativité indéniable et une réactivité reconnue.

35%

Il s'agit du résultat obtenu par FO aux dernières élections professionnelles, marque d'une représentativité évidente.

312

C'est le nombre de réunions d'inFOs syndicales organisées à l'attention des agents.

Sans être exhaustive, cette liste a vocation de retracer les principales revendications portées par FO sur des sujets généralistes tels que le temps de travail, la rémunération, Proxima, etc. Vous n'y retrouverez donc pas les nombreuses négociations et avancées sociales obtenues sur des périmètres plus restreints.

2019

RIFSEEP :

- **Maintien des montants** précédemment versés,
- Valorisation des agents **« faisant fonctions »,**
- Répartition **90%** du montant annuel **FIXE** (IFSE) + 10% variable seulement (CIA)
- Création d'une **Prime d'Intéressement à la Performance Collective** pour les éboueurs toulousains d'un montant de 300€ annuels,
- Signature d'un **Protocole d'accord Global** sur les conditions de travail et les rémunérations des Agents de Collecte de la DMT, …

2020

Crise sanitaire :

- **Maintien de la rémunération** (primes de fonctions comprises) à **100%** malgré le confinement généralisé,
- **Extension de la prime Covid** à d'autres personnels que ceux ayant continué leur activité sur le terrain, notamment nombreux personnels administratifs,

1607h : Début des travaux FO sur tous les aspects de la loi TFP du 06/08/2019, …

2021

- **1607h** : Finalisation des propositions FO (journée de solidarité, pénibilité, libre pose des jours ARTT, libre gestion des heures supplémentaires, etc.),
- Augmentation de 180€ mensuels pour les agents chargés de missions de Prévention Spécialisée,
- **Création d'une IFSE technicité** pour les Chefs d'Equipe Propreté,
- **Création d'une IFSE Sujétion** pour les agents techniques de l'Education et de la Petite Enfance,
- **Création d'une IFSE sujétion** spécifique au TONC,
- **Création d'une IFSE sujétion** prenant en compte le cycle de travail des agents « fin de semaine » du Pôle Territorial Toulouse Centre,
- **Création d'une IFSE Technicité** métier pour les Auxiliaires de Puériculture diplômées,
- **Mouvements de grèves et manifestations** : grâce aux collègues qui se sont mobilisés, certaines revendications FO ont abouti,
- **Obtention d'une IFSE faisant-fonction** pour 2 établissements du CCAS, …

2022

- Accord du **report des congés 2021** jusqu'au 30/06/2022,
- Travail en cours sur les **rémunérations des agents de la filière Administrative** exerçant des missions à « forte technicité »,
- Reconnaissance de la **Pénibilité** pour l'ensemble des **Agents de Collecte** via l'octroi d'11 jours de congés supplémentaires,
- Extension de la **Prime d'Intéressement** à la Performance Collective et augmentation de son montant de 300 à 450€ annuels
- Reconnaissance de la **Pénibilité** pour l'ensemble des **Policiers Municipaux** via l'octroi de jours de congés supplémentaires,
- Augmentation du nombre de jours de **télétravail** dans certaines Directions,
- **Proxima** : obtention d'une **expertise** par un Cabinet agréé + **maintien de la rémunération sur 3 ans, …**

Comme toujours, vous pourrez demain compter sur FO pour les années à venir.

"CST"...

PRINCIPE GÉNÉRAL : Le Comité Social Territorial est **chargé de l'examen des questions collectives de travail** ainsi que des **conditions de travail** dans les Collectivités Territoriales notamment (Art.L251-1 du Code Général de la Fonction Publique). Le CST a également pour mission les questions de **santé, de sécurité et des conditions de travail.**

À TOULOUSE : A compter du 01/01/2023, les actuels CT et CHSCT fusionnent et deviennent des Comités Sociaux Territoriaux Communs.

La position FO : En droite ligne de son opposition à la loi TFP du 6 août 2019, FO a voté CONTRE cette mesure lors des CT Ville et Toulouse Métropole.

En effet, cette fusion aura comme principale conséquence de diminuer le nombre de représentants du Personnel élus et affaiblira donc, de facto, le dialogue social.

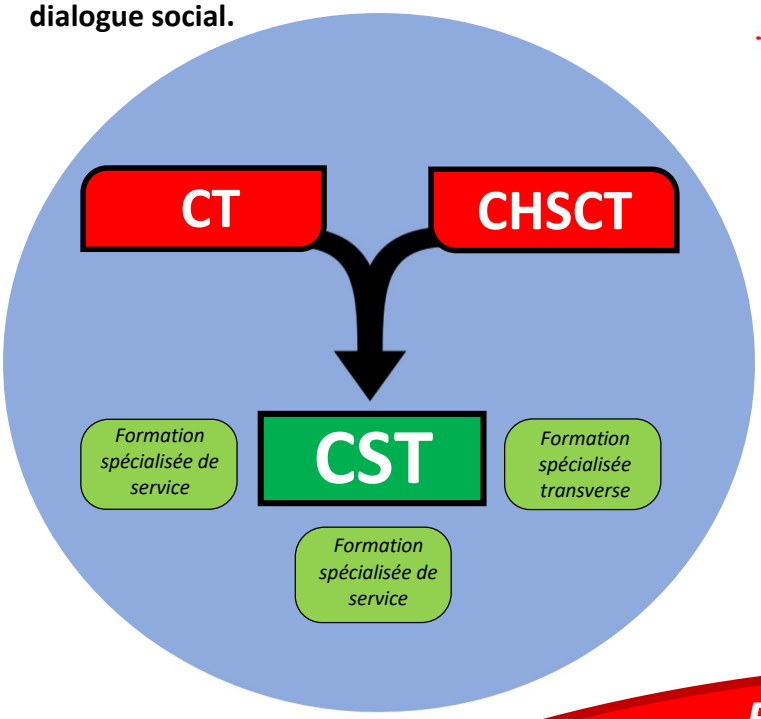

... ET "FS"

PRINCIPE GÉNÉRAL : Les Formations Spécialisées (communément appelées « FS ») sont des commissions qui remplacent le CHSCT actuel. Nous y siègerons afin de défendre vos conditions de travail et prévenir les risques professionnels liés à vos métiers.

À TOULOUSE : FO a revendiqué la création de plusieurs FS, comme le permet la règlementation, afin de garantir un suivi réactif sur des sujets spécifiques.

Il y aura donc 3 Formations Spécialisées :

- **FS transverse (obligatoire)** : protection de la santé (physique et mentale), compétente en matière d'hygiène et de sécurité des agents, d'organisation du travail, de télétravail, de droit à la déconnexion, ou encore d'amélioration des conditions de travail.
- **FS pénibilité ou usure professionnelle** : problématiques des métiers à usure professionnelle, identification et mise en œuvre les leviers curatifs tout autant que préventifs (troubles musculo-squelettiques, aménagements de poste, gestion des inaptitudes, dispositifs de transition professionnelle, de prévention, de lutte contre l'absentéisme), etc.
- **FS n°3** : contour et champ de compétences à définir.

En décembre prochain,

vous serez plus de 14.000 Agents de la Ville de Toulouse, de Toulouse Métropole et du CCAS de Toulouse invités à voter pour vos représentants dans les différentes instances CST, CAP et CCP :

- ***Comité Social Territorial commun aux 3 Collectivités,***
- ***Commission Administrative Paritaire (pour chaque Collectivité) si vous êtes stagiaire ou titulaire,***
- ***Commission Consultative Paritaire (pour chaque Collectivité) si vous êtes agent contractuel.***

Votre choix contribuera à déterminer la représentativité syndicale pour les 4 prochaines années. Bien sûr, nous vous encourageons à voter et faire voter massivement pour les listes FO.

Elles seront, comme nous y avons toujours veillé, composées :

- ***De collègues engagé(e)s,***
- ***D'une représentativité équilibrée femmes/hommes,***
- ***D'une large représentativité de grades, de fonctions, de Directions et de Services.***

Nouveauté 2022…

Le vote sera électronique et se déroulera sur 1 semaine, du 1er au 8 décembre !!!

Nous ne manquerons pas de vous informer, prochainement, sur ces nouvelles modalités…

Pour nous contacter

FO TOULOUSE METROPOLE C.C.A.S

7, avenue Parmentier
31200 Toulouse

☎ 05.81.91.77.33

@ fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

fo-cugt.fr

FO MUNICIPAUX DE TOULOUSE

4, avenue du Château d'Eau
31300 Toulouse

☎ 05.61.22.24.41

@ fo.municipaux@wanadoo.fr

fo-municipauxtoulouse.com